

**EPREUVES DU CONCOURS INTERNE D'ACCES AU CORPS DES CADRES SOCIO-EDUCATIFS DU CADRE DES PERSONNELS SOCIO-EDUCATIFS DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE**

	<b>Coefficient</b>	<b>Durées</b>
<b>I- Epreuves écrites d'admissibilité</b>		
1° Réponses à 3 à 5 questions de culture générale ou d'actualité en rapport avec le domaine socio-éducatif en Nouvelle-Calédonie	1	3H
2° Rédaction d'une note administrative à partir d'un dossier portant sur des problématiques liées au domaine socio-éducatif en Nouvelle-Calédonie. Cette épreuve a pour objet de vérifier la capacité d'analyse et de synthèse du candidat	1	4H
<b>II- Epreuves d'admission</b>		
1° Dossier de 15 pages maximum (hors annexe) déposé par le candidat lors de son inscription contenant la présentation de son curriculum vitae, de son projet professionnel, de ses titres, travaux, attestation, formations et expériences professionnelles réalisées	1	
2° Entretien avec le jury à partir du dossier déposé par le candidat lors de son inscription. L'entretien porte notamment sur des thèmes tels que l'expérience professionnelle acquise, les formations continues réalisées et le parcours professionnel du candidat.  Il peut se terminer par des questions d'organisation administrative et politique de la Nouvelle-Calédonie et de culture générale. Le programme de l'organisation administrative et politique de la Nouvelle-Calédonie : « Le statut actuel de la Nouvelle-Calédonie ».	2	30 minutes (dont 10 d'exposé par le candidat)

Une note inférieure à 5/20 aux épreuves d'admissibilité est éliminatoire.  
 Une note inférieure à 5/20 au dossier entraîne l'élimination du candidat et sa non-convocation à l'épreuve d'entretien avec le jury.  
 La note 0 à l'épreuve d'entretien avec le jury est éliminatoire.  
 Pour être admissible, un candidat doit obtenir un nombre de points au moins égal à 20.  
 Pour être admis, un candidat doit obtenir un nombre de points au moins égal à 50.

**CONTENU DU DOSSIER ET REGLES DE PRESENTATION**

Le dossier doit contenir la présentation du parcours professionnel retraçant les expériences professionnelles et les compétences acquises ainsi que le projet professionnel envisagé dans le cadre de la candidature au concours.

Doit figurer en annexe une copie :

- du curriculum vitae ;
- du ou des diplômes obtenus ;
- des attestations de formation en lien avec les fonctions dévolues au corps postulé ;
- des attestations de travail justifiant le parcours professionnel.

Sur la forme, le dossier doit être dactylographié en police Times New Roman taille 12, interligne simple sur papier blanc de format 21 x 29,7 cm.

La dimension des marges est la suivante :

- droite et gauche : 2,5 cm
- à partir du bord (en-tête et pied de page) : 1,25 cm

Il ne doit y avoir aucun retrait en début de paragraphe.

**CADRE SOCIO-EDUCATIF DU CADRE DES PERSONNELS SOCIO-EDUCATIFS DE LA  
NOUVELLE-CALEDONIE**

**Catégorie A**

Fonctions :

- d'encadrer des personnels sociaux et éducatifs de l'établissement ou de la collectivité dont ils dépendent
- de l'éducation et de l'encadrement des personnes et des enfants handicapés, inadaptés, en danger d'inadaptation ou en difficulté d'insertion, en collaboration avec les équipes soignantes et éducatives
- de la mise en application de l'action sanitaire et sociale de la collectivité dont ils dépendent, de définir les besoins et de mettre en œuvre la politique dans les secteurs qui sont de leur compétence
- de participer à la définition des orientations relatives à la collaboration avec les familles et les institutions
- d'encadrer et de coordonner l'action des agents travaillant dans le secteur sanitaire et social
- ils peuvent diriger toutes structures d'accueil spécialisées

